



Problème achat d'un téléviseur

Par **nonoodu540**, le **12/03/2010** à **13:03**

Bonjour, un ami à moi à acheté un un téléviseur
Ce téléviseur à du être commandé sous
pretexte d'indisponibilitér
Le client à donc payé un acompte.
7 jours plus tard, le téléviseur
est arrivé et le client vient en caisse avec son acompte, la caissière va directement au dépôt et
lui donne le téléviseur sans faire payer le reste (je précise que les personnes ne se
connaissent pas et est une erreur de la part du magasin)
que risque t'il s'il ne paie pas ?
est il obliger de payer si le magasin le rappelle ? Quelles peuvent être les preuves de non
paiement ??
Le client paye en liquide ce qui pourrait supposer qu'il à payé la totalité mais
que la caissière à pris l'argent pour elle